

# Montagny

magazine

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY



N°8  
juillet  
2006

DOSSIER PAGE 5

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON

PLUS DE COMPÉTENCES POUR  
ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE



## Avancer ensemble

Jouer collectif, telle pourrait être, en écho à cette période d'intense actualité footballistique, la devise de Montagny.

En choisissant récemment de renforcer les compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Montagny et ses partenaires ont fait un bilan positif du travail conduit depuis quelques années et ouvert de nouvelles perspectives. Si les intérêts pour Montagny sont évidents – capacité de financement accrue, mise en commun des moyens – il reste vrai que travailler ensemble pour l'avenir exige beaucoup de dialogue et un sens aigu de l'intérêt collectif.

Dans cet état d'esprit volontaire et constructif, Montagny avance. Tous les projets que nous avons initiés sont sur les rails et seront réalisés dans les délais annoncés et les enveloppes financières prévues. Première grande pierre de l'édifice, l'ouverture en septembre prochain du pôle petite enfance, qui va nous permettre d'offrir aux familles de Montagny, un lieu de grande qualité pour l'accueil des tout petits. Avec cet équipement et les multiples actions engagées pour améliorer l'offre de services, le centre-village gagne chaque jour en convivialité et en animation, pour le bien-être de tous.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un été reposant et ensoleillé et vous donner rendez-vous dès la rentrée pour le premier forum des associations organisé par la mairie.

François Truche  
Maire de Montagny



# Un an à Mon

REGARDS SUR LES TEMPS  
QUI ONT MARQUÉ L'ACTU

## + DE SERVICES !

### Une infirmière et une orthophoniste

Depuis octobre 2005, l'infirmière Karine Lamada s'est installée rue du Suel, dans les locaux aménagés par la mairie. Elle sera rejointe en août prochain par une orthophoniste, Sophie Thirion. Vous pouvez d'ores et déjà la contacter pour plus d'informations (les inscriptions débuteront le 21 août : 04 72 24 90 56).



### Le marché du dimanche matin : un succès

Mis en place en janvier 2006, le marché du dimanche matin, organisé Place de Sourzy rencontre un franc succès.

Durant tout l'été, les passants pourront continuer à acheter fruits et légumes frais, viandes « bio », fromages de chèvre, fleurs...



### La Bibliothèque accueille les ados du Clos Sésame

Tous les mois, la bibliothèque ouvre ses portes aux adolescents du Clos Sésame, atteints de troubles autistes et apparentés. Accueillis par des bénévoles et encadrés par leurs éducatrices, les jeunes choisissent des ouvrages qu'ils ramènent ensuite chez eux.

Par ailleurs, le comité de lecture, créé en janvier 2006, poursuit ses rencontres. Prochaines réunions : le 7 septembre et le 9 novembre 2006.

## UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU DIALOGUE

### Enquête publique sur le PLU

La commune a souhaité associer le plus largement possible les habitants à l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) par le biais, notamment, de réunions publiques. Du 24 avril au 10 juin, une enquête publique a eu lieu : les habitants ont pu faire part de leurs remarques et rencontrer le commissaire enquêteur.



SEPTEMBRE 2005 > JUIN 2006

# Montagny en images

FORTS

ALITÉ DE LA COMMUNE CETTE ANNÉE...

## TRAVAUX... LES PROJETS AVANCENT !



### ZAC de la Roche, les premiers habitants sont installés

Plus de 40% des constructions sont aujourd'hui habitées. D'une superficie de 8 hectares, la ZAC accueillera à terme 82 logements dont 20 en locatif aidé. Ce projet est placé sous le signe du développement durable puisqu'il intègre les normes HQE (haute qualité environnementale), avec notamment la pose de panneaux solaires.

### Choix du maître d'œuvre de l'école

Le maître d'œuvre en charge de la construction de la future école a été choisi cette année. L'avant projet définitif a été accepté. Désormais, la mairie est autorisée à déposer le permis de construire.



### Sécurisation du carrefour du Pré-Rond - Pharmacie

En mars et avril derniers, les déplacements piétons ont été sécurisés au carrefour du Pré-Rond. Des trottoirs et un plateau surélevé ont notamment été aménagés entre la pharmacie et la rue du Manissollon.

### Travaux du cimetière

La première tranche de travaux concernant le troisième cimetière est aujourd'hui achevée. Elle a permis notamment de créer de nouvelles places de stationnement.



### PPRI : les habitants de Montagny s'expriment

Montagny fait partie des communes concernées par le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondations) du Garon. L'enquête publique s'achève le 12 juillet 2006, avant l'adoption de ce document. Le 30 juin 2006, les habitants de Montagny ont pu rencontrer le commissaire enquêteur en mairie.

### Commission extra-municipale : la parole aux associations

Mise en place dans un souci de dialogue, cette Commission consultative rassemble élus et associations pour débattre des actions engagées et du devenir de Montagny. Dernièrement, les participants ont évoqué le programme de requalification du centre-village, ou encore la réaffectation des locaux des écoles.

## ÉVÉNEMENTS

### Une année musicale!

Deux concerts ont été organisés par la municipalité ces derniers mois : le jazz était à l'honneur le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le 8 avril 2006, le pianiste bulgare Milen Petrov a offert un somptueux récital aux 120 personnes présentes.



### Cross des écoles

En mai, les enfants de l'école du Bas et du Haut ont chaussé leurs baskets pour un cross à Saint-Andéol. Les écoles de quatre communes (Montagny, Chassagny, Millery et Saint-Andéol) s'étaient réunies pour cette journée de partage.



### Carnaval des écoles

En février, les élèves des écoles ont défilé, dans les rues de Montagny, lors du désormais traditionnel carnaval. Les nombreux déguisements ont fait la joie des enfants et des passants.



### L'équipe de France junior de Judo à Montagny!

L'école de judo reçoit chaque année une équipe prestigieuse. Cette année, les élèves du Dojo ont pu échanger avec les membres de l'équipe de France junior. Quant aux nouveaux locaux, l'architecte M. Lelièvre a été retenu pour la première tranche d'aménagement, avec une ouverture prévisionnelle en septembre 2007.



# Le pôle petite-enfance ouvre bientôt ses portes

## RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE...

**M**aryline Garde, 35 ans, a récemment pris ses fonctions de directrice de la future structure multi-accueil. Avant l'ouverture prochaine du pôle petite enfance et pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, elle prépare la rentrée pendant tout l'été. Au programme : recrutement du personnel, inscriptions des enfants, commandes de matériel...



**La mairie et vous-même procédez actuellement au recrutement du personnel.**

**Comment les rôles vont-ils se répartir ?**

Je suis entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin dernier. Préalablement, j'ai travaillé pendant 12 ans comme infirmière puéricultrice en milieu hospitalier (à l'hôpital Lyon Sud - Debrousse) et depuis le mois d'août 2005, j'étais responsable d'une structure multi-accueil à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

À Montagny, il y a tout à mettre en place. Je serais en charge de la gestion administrative de la structure, tout en passant du temps avec les enfants. Pour compléter l'équipe, une éducatrice de jeunes enfants a d'ores et déjà été choisie. Des auxiliaires de puériculture (l'équivalent de trois postes à temps plein), et une personne titulaire d'un CAP Petite enfance devraient bientôt être recrutées. Marilyn Navarro, l'éducatrice, aura un rôle d'animation auprès du groupe d'enfants et d'organisation pédagogique auprès de l'équipe. Quant aux auxiliaires, elles auront un rôle de soins et d'animation auprès des enfants.

### ■ PROCHAINE ÉTAPE : LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le centre multi-accueil sera très prochainement rejoint par le Relais d'assistantes maternelles, quelques jours par semaine. Accompagnées d'une animatrice, les assistantes maternelles de la commune viendront s'y retrouver avec les enfants. L'occasion d'échanger les expériences et de créer des « temps collectifs » pour les enfants.

**Quel est votre programme pour cet été ?**

Des pré-inscriptions ont été effectuées ces derniers mois par Mme Andrès, puéricultrice de la PMI (Protection maternelle infantile). Aujourd'hui, je rencontre les parents pour récupérer les pièces du dossier et leur expliquer le fonctionnement de la structure.

Parallèlement, je passe aussi des commandes afin d'équiper la crèche pour la rentrée : matériel électroménager, mobilier, lits pour la sieste, et bien sûr, des jouets et jeux éducatifs pour les enfants.

Et puis surtout, nous allons monter le programme pédagogique et éducatif, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

**Comment le centre multi-accueil va-t-il fonctionner ? Quelles seront les activités proposées ?**

Dès septembre 2006, la crèche multi-accueil est disposée à accueillir dix-huit enfants de deux mois et demi à six ans, cinq jours par semaine, de 7h30 à 18h30. Les parents peuvent inscrire leurs enfants en garde régulière (les mêmes jours ou demi-journées de la semaine toute l'année) ou en garde occasionnelle (des journées ou demi-journées de façon ponctuelle).

Concernant la garde occasionnelle, elle sera gérée en fonction des places disponibles. Selon l'âge de l'enfant, les activités proposées seront bien évidemment différentes. Nous allons tenter de travailler au maximum avec les autres services de la commune : la bibliothèque, les écoles ou encore le Relais d'assistantes maternelles.



**Quel « plus » le pôle petite-enfance va-t-il apporter à Montagny ?**

Ce genre de structure est porteur d'une réelle dynamique pour une commune de cette taille. Le bâtiment est de qualité et adapté aux besoins des enfants, avec une grande pièce de vie, une cuisine, des dortoirs et une salle de change. Pour les parents, la possibilité de faire garder leurs enfants selon un mode collectif est un atout non négligeable. Nous souhaitons d'ailleurs les impliquer au maximum dans la vie de la structure.



### ■ COMMENT VOUS RENSEIGNER

Vous pouvez joindre Mme Garde en mairie, durant tout l'été (excepté les 15 premiers jours d'août) au 04 78 73 73 73

Pour les inscriptions pensez à apporter :

- le carnet de santé de l'enfant
- votre numéro d'allocataire à la CAF
- le numéro de sécurité sociale de l'enfant
- le dernier avis d'imposition

# Construire l'avenir ensemble

**D**epuis 1996, Montagny fait partie de la **Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)**, qui regroupe environ 27 500 habitants. Au sein de cet espace de coopération, Montagny trouve de nouvelles ressources pour favoriser un développement équilibré et partagé de son territoire. En juin dernier, des compétences supplémentaires ont été transférées à la CCVG.

## PLUS FORTS ENSEMBLE ●●●

Depuis maintenant plusieurs années, Montagny a choisi de penser son avenir en partenariat avec quatre communes proches : **Brignais, Chaponost, Millery et Vourles**. Ces territoires ont des caractéristiques socio-économiques communes et des enjeux souvent similaires. D'où l'intérêt de s'associer dans certains domaines.

Cette coopération permet de mener une politique de développement et d'aménagement cohérente sur tout le territoire. Pour cela, il est nécessaire de faire émerger **un vrai projet territorial** qui soit plus qu'une addition de tous les intérêts et projets communaux.

S'associer avec les communes proches, c'est aussi faire des **économies d'échelle** en matière de services offerts au public. Les communes peuvent ainsi mieux répartir les coûts de gestion d'équipements et fournir à leurs concitoyens un service de qualité, plus rentable et plus pertinent. Par ailleurs, la mise en commun de moyens financiers importants permet de réaliser des projets que les communes seules ne pourraient pas conduire.

## « COMPÉTENCES : + D'ÉCONOMIE ET + DE VOIRIE » ●●●

**Le 27 juin dernier, les compétences de la CCVG ont été élargies en matière d'économie et de voirie. Pierre Neyroud, Président de la CCVG et maire de Vourles, nous explique les effets de cette décision, qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.**

- **La CCVG vient d'adopter une délibération élargissant ses compétences. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Les communes ont voté l'élargissement de deux compétences principales : celle sur la création et la gestion de la voirie et celle sur le développement économique. Concernant la voirie, la CCVG s'occupait jusqu'alors seulement des routes reliant les communes entre elles et les communes alentour. Désormais, elle gèrera l'entretien, les interventions, ainsi que la signalisation de l'ensemble des voies communales, excepté pour Brignais, qui a souhaité conserver une partie de son réseau. Concernant l'économie, la CCVG

aménagera et gèrera l'ensemble des zones d'activités du territoire communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, avec pour objectifs d'éviter les friches industrielles et surtout, de maintenir un tissu économique dynamique.

- **Qu'est-ce que ce changement implique pour Montagny ?**

Montagny a choisi de transférer l'ensemble de son réseau de voirie à la CCVG, y compris les sentiers ruraux, très fréquentés par les touristes. Cela permettra d'éclaircir la situation, car concrètement, la commune ne disposant pas de services techniques propres, elle passait déjà des accords

### ■ DATES CLÉS

Les Communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992. Cette loi offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de s'unir au sein d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) afin d'aménager et de développer leur territoire.

La CCVG, créée le 23 décembre 1997, est donc une structure relativement récente qui construit peu à peu sa légitimité.

### ■ LES COMPÉTENCES DE LA CCVG

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique et touristique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création et gestion de la voirie
- Création et gestion d'équipements nautiques
- Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage



avec la CCVG. Désormais, les équipes communautaires pourront donc intervenir de façon homogène sur toutes les routes. La mairie conservera cependant un pouvoir de décision quant au choix des opérations à mener.

En matière économique, la CCVG s'occupera de la promotion et de la gestion de la zone d'activités du village. Montagny disposera ainsi d'une vitrine plus forte à l'extérieur, puisque que la communauté de communes s'implique à tisser des liens avec de nombreux acteurs économiques.

## LA CCVG : COMMENT ÇA MARCHE? ●●●

- La CCVG est administrée par un **Conseil communautaire** élu pour 6 ans et composé d'élus des cinq communes. C'est l'organe délibérant. Ce conseil compte 23 membres titulaires et 23 membres suppléants (dont 4 représentants titulaires et 4 suppléants pour Montagny).
- **Le Président** est l'organe exécutif de la CCVG. Il prépare et exécute les décisions du Conseil communautaire.
- **Le Bureau** est élu par le Conseil communautaire. Il est composé du Président et des quatre Vice-Présidents, ainsi que

de cinq conseillers représentant chacune des communes.

- **Les commissions thématiques** (composées d'élus communautaires), créées en fonction des domaines de compétence de la CCVG, travaillent régulièrement sur les projets menés par la collectivité. Elles font des propositions aux membres du Bureau et du Conseil.
- **Le personnel** met en œuvre les décisions du Conseil : 6 personnes travaillent au sein de la collectivité.

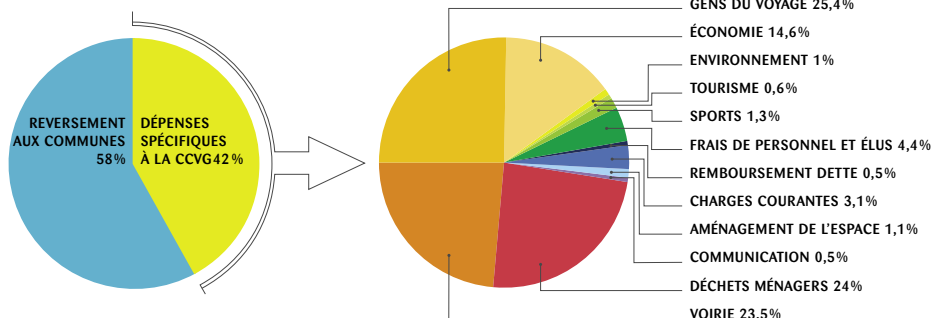
### ■ C'EST QUOI LA TPU?

Depuis 2000, la CCVG s'est dotée de la Taxe professionnelle unique (TPU). C'est elle qui perçoit aujourd'hui la taxe professionnelle versée par les entreprises, et non plus les communes. Comme l'indique son nom, la TPU a vocation à appliquer le même taux d'imposition à l'ensemble du territoire de la CCVG, au bout d'une période d'harmonisation. Toutes les entreprises implantées sur le territoire deviennent ainsi égales devant la taxe professionnelle.

Les communes continuent cependant à percevoir directement la taxe d'habitation et les taxes foncières.

### LE BUDGET

Le 28 mars dernier, les élus communautaires ont adopté le budget 2006. Celui-ci s'équilibre à hauteur de 22 780 904 €. Montagny a perçu en 2006, 775 467 €, ce qui représente près de la moitié de son budget communal (47,9%). Indirectement, la CCVG alimente donc la commune sur tous les grands projets en cours.



### CÔTÉ RECETTES,

pour l'essentiel (76,5%), les recettes d'exploitation de la CCVG sont composées du produit de la Taxe professionnelle unique (TPU) et de la Taxe sur les ordures ménagères (TOM).

### CÔTÉ DÉPENSES,

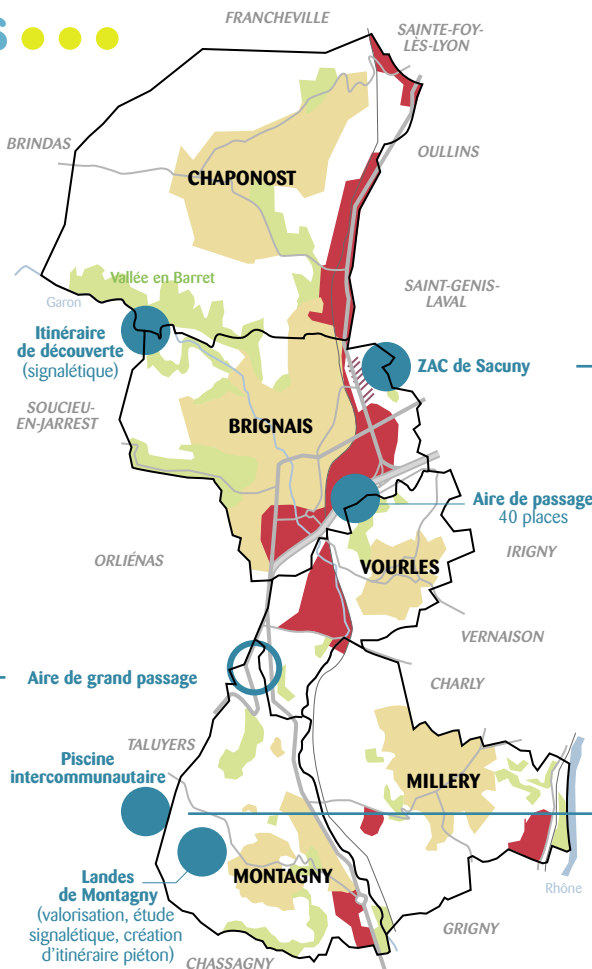
la CCVG poursuit les actions engagées. Elle apporte notamment des financements complémentaires (600 000 € sur 2006) au projet de pépinière d'entreprises (ZAC de Sacuny) dont le coût global est estimé à 1 600 000 € TTC.

## LES GRANDS PROJETS ●●●

### Des aires d'accueil pour les gens du voyage

La question du stationnement des gens du voyage est régie par une loi obligeant les communes à organiser leur accueil sur leur territoire. La CCVG prévoit l'aménagement de deux aires :

- une aire de grand passage sur Montagny sur le site des « Esses »;
- une aire de passage située le long de l'A450 côté Vourles.



### La ZAC de Sacuny : c'est parti !

La ZAC, dont les travaux ont commencé début 2006, va bientôt devenir un levier de ressources important pour la CCVG, qui enregistre d'ores et déjà les premières réservations.

Cette ZAC de 18 hectares se compose d'un parc d'affaires sur la RD42, d'espaces pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales et des programmes tertiaires (laboratoires / industries).

### Un complexe nautique au Bâtard

Réalisé en coopération avec la COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais), ce projet dont les terrains restent à acquérir, verra le jour à l'horizon 2011-2012. Les études préalables ont débuté.

■ ZONE D'ACTIVITÉS

● PROJETS

## MONTAGNY ET LA CCVG ●●●

Depuis son adhésion en 1997, Montagny a d'ores et déjà bénéficié de nombreux investissements communautaires. Ils ont permis la réalisation de certains aménagements importants et sont venus dynamiser l'activité du village.



### Un office du tourisme pour la Vallée du Garon

À chaque commune, son antenne !

Montagny, comme les quatre autres communes de la CCVG, dispose depuis 2004 d'un espace de promotion de ses atouts touristiques.

### De nombreux travaux de voirie

Pour garantir plus de sécurité et de confort aux usagers, de nombreux travaux de voirie ont été menés par la CCVG sur Montagny :

- Aménagement de la route nationale 86 et de la place de l'école du Bas
- Sécurisation du carrefour des rues des Anciens Combattants et du Manissollon
- Réalisation d'un rond-point à l'entrée du village, route du Batard
- Aménagement de l'accès de la ZAC du Baconnet
- Rénovation et mise en sécurité du carrefour RD 105 / chemin du Pré-Rond
- Réaménagement de la montée de Sourzy
- Requalification de l'entrée « Chassagny » du village (rue de la Mairie)
- Sécurisation de la RD 105 au droit de La Ferme

### Les landes de Montagny : préserver et sensibiliser

Ce site, dont les enjeux écologiques sont forts, fait l'objet d'un plan de gestion. Dans ce cadre, différentes actions de préservation et de sensibilisation du jeune public ont été menées en collaboration avec la Communauté du Pays Mornantais (COPAMO) et le Conseil général :

- Restauration du marais de Morlin
- Opérations de réouverture de friches et de landes
- Dispositif oiseaux (action volontaire d'agriculteurs afin de protéger les couvées d'oiseaux remarquables présents sur leurs exploitations)
- Suivi scientifique d'espèces
- Sensibilisation des scolaires

Dans le cadre de ces actions, de nombreux partenariats ont été initiés avec les agriculteurs du plateau, afin de concilier protection des sites et maintien d'une agriculture encore bien présente et active.



### / L'OFFICE DU TOURISME : REDÉCOUVRIR LA VALLÉE DU GARON...

Tout au long de l'année, l'office de tourisme de la Vallée du Garon organise des sorties vous permettant de redécouvrir votre région. Au programme de l'année 2006, des randonnées photos, des visites de la verrerie de Brignais, des landes de Montagny, la visite de la chocolaterie Panel, des randonnées commentées dans les vignobles, la visite de la ferme, ou encore la découverte du Garon...



//// VOUS RETROUVEREZ TOUTES CES INFORMATIONS :

■ À L'ANTENNE DE L'OFFICE DU TOURISME DE MONTAGNY  
LE JEUDI DE 14H À 18H  
À CÔTÉ DE LA MAIRIE  
04 72 49 39 19

■ OU AU SIÈGE DE CHAPONOST,  
LES MATINS DE 9H À 12H30,  
PLACE GEORGES CLÉMENTEAU  
04 78 45 09 52

### TRI SÉLECTIF, LA COLLECTE FONCTIONNE BIEN



Depuis juillet 2005, les habitants de Montagny, comme ceux de toutes les communes membres de la CCVG, bénéficient du tri sélectif de leurs déchets, en porte à porte. La collecte des déchets traditionnels est effectuée une fois par semaine, le lundi à partir de 5h du matin, celle des déchets triés (cartons, plastiques, emballages...) une fois tous les 15 jours, le mercredi.

## Le site internet de la commune en ligne !

[www.montagny69.fr](http://www.montagny69.fr)



Depuis début juillet, le site de la commune est en ligne. Vous pouvez y retrouver toute l'actualité concernant la vie et les grands projets de la municipalité. Une rubrique « Montagny au quotidien » vous informe notamment des différents services et aides proposés par la commune ou autres organismes publics. Vous avez également accès à toutes les coordonnées des associations, aux délibérations du Conseil municipal, aux dates des événements culturels ou sportifs... Une rubrique est aussi consacrée à la CCVG et à ses projets. Enfin, la rubrique « Démarches administratives » vous fournit toutes les informations pratiques nécessaires pour refaire votre carte d'identité, obtenir un extrait d'acte de naissance, un permis de construire...

## Le rond-point de Sourzy : une nouvelle entrée pour le village



Chacun a pu le constater, le rond-point de Sourzy a fait l'objet d'un aménagement conçu par le cabinet WASA SABI, et réalisé par les services de la commune assistés d'un artisan. Ambiance très nature pour ce rond-point et ses abords, qui rappellent la présence des landes avec des enrochements granitiques et des plantations de fleurs de prairies sèches. Des arbres et des arbustes seront plantés à l'automne ; un Parrotier de Perse d'environ trois mètres tiendra la vedette, et des arbustes (genêts, cornouillers, rosiers botaniques) viendront mettre en valeur les premières plantations et apporter une touche de couleur supplémentaire. D'ici là, merci à tous de respecter cet aménagement, qui vous enchantera par ses couleurs dès le printemps prochain !

## Les subventions aux associations augmentent

Dans sa délibération du 17 mai dernier, le conseil municipal a voté les subventions annuelles accordées aux différentes associations de la commune. Au total, 25 570 € seront distribués cette année, soit 5 000 € de plus que l'année précédente.

Association	subvention
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 000,00 €
ATELIER CADRE'IN	350,00 €
CHASSEURS	150,00 €
CHEVAL MON AMI	300,00 €
CHEVAL MON AMI (Part exceptionnelle)	200,00 €
CHORALE DE MONTAGNY	350,00 €
CLASSES EN 6	200,00 €
CLUB CYCLOTOURISTE	400,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	600,00 €
CLUB SPORTIF SOURZY-MONTAGNY (exceptionnel)	1 500,00 €
CORPS MUSIQUE CULTURE	400,00 €
DANSE ATTITUDE	2 500,00 €
ÉCOLE DE JUDO TRADITIONNEL	3 000,00 €
FLEURISSONS MONTAGNY	300,00 €
FNACA	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 700,00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE	300,00 €
LES AMIS DU VIEUX MONTAGNY	1 200,00 €
LES FESTOYEURS	2 000,00 €
LES P'TITS LOUPS	600,00 €
MAISON FAMILIALE ET RURALE	160,00 €
MONTAGNYOGA	250,00 €
MOTO CLUB	300,00 €
PARENTS D'ÉLÈVES DU BAS	600,00 €
PARENTS D'ÉLÈVES DU HAUT	760,00 €
PEOPLE DANSE	1 500,00 €
RHÔNE GARON BRIDGE CLUB	150,00 €
TENNIS CLUB	1 200,00 €
TENNIS CLUB (Part exceptionnelle)	800,00 €
USTLMO	2 500,00 €

## / EN BREF

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 9 septembre prochain aura lieu le désormais traditionnel forum des associations, organisé cette année sous l'égide de la municipalité. À cette occasion, le maire accueillera les nouveaux habitants du village et la toute nouvelle édition du guide « Bien Vivre à Montagny » sera distribuée. Ce document rassemble toutes les informations utiles sur les associations et services de la commune.

**Renseignements :** en mairie, 04 78 73 73 73

### AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

En septembre prochain, la municipalité retiendra un urbaniste pour engager la phase opérationnelle d'aménagement du centre du village. La commission extra-municipale a récemment participé aux réflexions sur ce sujet.

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant vos vacances, la gendarmerie surveille votre domicile (en faisant des rondes). Vous pouvez bénéficier de ce service durant tout l'été. Pour cela, contactez la gendarmerie pour l'informer de vos dates de congés. Informations au : 04 72 49 97 97

### AMBROISIE

Cette plante sauvage provoque des allergies. Si vous en trouvez dans votre jardin, détruisez-la. N'hésitez pas à signaler sa présence aux services de la mairie. Pour plus d'informations sur cette plante : [www.rhone.fr/ambroisie](http://www.rhone.fr/ambroisie)

### PASSERELLE POUR L'EMPLOI

L'association maintient ses permanences en juillet, le mardi matin dans l'annexe de la mairie, de 9h à 11h45. Elle sera fermée en août et rouvrira ses portes le mardi 29. Informations au 04 72 49 39 19

### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les 16 et 17 septembre, la chapelle ouvrira ses portes à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Cette manifestation est organisée par l'association des Amis du Vieux Montagny.

### ÉTAT CIVIL

De mi-juin 2005 à mi-juin 2006, la mairie a recensé 24 naissances, 12 mariages et 11 décès sur la commune.

### VIVRE ENSEMBLE

**Déchets :** Lors de la collecte des déchets du lundi matin, plutôt que de déposer vos sacs directement sur la chaussée, il est recommandé de déposer vos bacs. Nous éviterons ainsi les attaques nocturnes des chats et autres animaux.

**Tondre votre pelouse :** pour mieux vivre ensemble, des horaires doivent être respectés pour tondre votre pelouse :

- en semaine : 8h30-12h et 15h-19h
- samedi : 9h-12h et 15h-19h
- dimanche : 10h-12h

